

Les technologies de freinage sur poids lourds, bus et autocars - Niveau 2 (gestion électronique ABS-EBS)

Présentiel



Public

- Tout technicien intervenant sur les systèmes de freinage montés sur poids lourds, bus ou autocars



Prérequis

- Avoir suivi la formation "les technologies de freinage sur poids lourds, bus et autocars - Niveau 1 (gestion freinage pneumatique) ou disposer de bonnes connaissances de base



Durée

14.00 Heures

Effectif

2 Jours

De 2 à 8 Personnes

Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances sur les systèmes EBS, les systèmes de gestion de l'air et les différentes technologies de ralentisseurs
- Appliquer les méthodes de contrôle et de diagnostic sur le système EBS
- Appliquer les méthodes de contrôle et de diagnostic sur les différents systèmes de gestion de l'air

Contenu pédagogique

LA THEORIE (en salle)

- **Le système ABS**

Fonctionnement de l'ABS (Raison d'être / Principe de fonctionnement de base) / Description et fonctionnement des composants (Les capteurs ABS / Le modulateur ABS / Le calculateur ABS)

- **Le système EBS**

Différence entre ABS et EBS / L'électronique dans les composants du circuit de freinage (Robinet de frein / Modulateur avant / Modulateur arrière / Capteur angle de braquage / Capteur accéléromètre) / Le système EBS et l'outil de diagnostic (Fonction de « base » de l'outil de diagnostic sur le système EBS / Calibrage des composants / Activation des composants / Programmation d'unité de contrôle)

- **Gestion de l'air nouvelle génération**

Introduction (Les fonctions du système de gestion de l'air) / Partie pneumatique (Schéma pneumatique / Sortie pneumatique / Aiguillage de filtration / Les phases de fonctionnement / Comportement en cas de fuite / Valeurs pneumatiques des valves, clapets et régulateurs) / Partie électrique et diagnostic (Les capteurs de pression / Outils de diagnostic et systèmes APS)

- **Les autres paramètres influençant le freinage**

Les systèmes ESP et anti-renversement (Fonctionnement / Maintenance et diagnostic) / Les systèmes ADAS (Fonctionnement de l'anticollision / Calibrage ADAS de l'anticollision) / Cas particulier : le bus articulé

- **Les autres types de freinage**

Les systèmes de freinages de type mécanique (Le frein sur échappement / Optibrake Renault-Volvo) / Les freinages de type hydraulique (Le ralentiisseur à huile / Le ralentiisseur à eau) / Les freinages de type électrique : système TELMA

LA PRATIQUE (en salle ou en atelier)

- **Le système EBS et l'outil de diagnostic**

- **Le système de gestion de l'air**

☒ *Modalités d'accès à la formation*

- Plan de formation

❖ *Modalités et méthodes*

- Formation présentiel
- Pédagogie active et participative, alternance d'exercices en salle et de mises en situation pratique à l'atelier

❖ *Compétences du formateur*

- Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation
- Double compétence technique et pédagogique

❖ *Moyens pédagogiques*

- Diaporama d'animation
- Fourniture d'un support de cours comprenant également les travaux pratiques
- Matériel et pièces pédagogiques

☒ *Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation*

- Questionnaire individuel d'évaluation des connaissances réalisé en début de stage
- Questionnaire individuel d'évaluation des acquis réalisé en fin de stage

❖ *Modalités d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage*

- Questionnaire individuel d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

☒ *Formalisation à l'issue de la formation*

- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire
- Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO

☒ *Personnes en situation de handicap*

- L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH)
- Pour toute information, contactez notre référent handicap

☒ *Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation*

- le jour du stage, le stagiaire devra se munir :
 - d'une pièce d'identité
 - de sa convocation de stage
 - de vêtements de travail
 - de chaussures de sécurité

Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6313-1 du code du travail

